

Projet agrivoltaïque de la Bergerie Ensoleillée

Auzouer-en-Touraine (37)

13 Avril 2021

Atelier N°1 – Agriculture

Compte-rendu



Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque à Auzouer-enTouraine, porté par la société GLHD et le collectif d'agriculteurs « la Bergerie Ensoleillée », un dispositif d'information et de concertation a été mis en place. En effet, conscients que ce projet est innovant et structurant pour le territoire, GLHD et les agriculteurs ont souhaité que chacun puisse s'informer et s'exprimer à son sujet pour l'enrichir. Dans ce cadre, trois ateliers thématiques ont été proposés pour approfondir les différents piliers du projet : agricole, énergétique et environnemental. Ces ateliers ont eu lieu les 13, 15 et 20 avril de 18h à 19h30.

Compte tenu de la situation sanitaire et pour permettre au plus grand nombre de personnes de participer à ces rencontres, il a été choisi d'organiser des ateliers en ligne, accessibles à tous depuis le site internet du projet <https://la-bergerie-enseillee.fr>.

L'objectif de ces ateliers en ligne était de permettre aux différents acteurs et experts invités de présenter en détails le projet et de répondre aux interrogations des participants. Pour cela, il était possible de poser des questions en amont, via le formulaire de contact du site internet, ou bien tout au long des ateliers, grâce à un formulaire présent sous la vidéo.

Ces ateliers ont recueilli plus de 180 vues et jusqu'à 50 questions posées en direct. Chacun des ateliers fait l'objet d'un compte-rendu, reprenant les grandes lignes du projet, le témoignage de l'intervenant expert sur chaque thématique, ainsi que les questions et réponses apportées pendant le temps d'échanges.

Le mardi 13 avril 2021, de 18h à 19h30, le premier atelier en ligne a été organisé autour de la dimension agricole de ce projet. Ce compte-rendu synthétise les échanges réalisés.

Les intervenants étaient les suivants :

David Portales, président co-fondateur de la société, GLHD

Sylvain Guineberteau, chef de projet basé en Touraine, GLHD

Lisa Savio, cheffe de projet basée à Bordeaux, GLHD

Daniel Courson, éleveur-agriculteur à Auzouer-en-Touraine depuis 18 ans, membre du collectif de la Bergerie ensoleillée

Valentin Glaume, agriculteur associé sur une exploitation familiale avec ses parents, membre du collectif de la Bergerie ensoleillée

Mathieu Binctin, futur éleveur ovin sur le projet agri-voltaïque

Odile Canon, éleveuse ovin à la ferme de Touchelion à Chemillé-sur-Dême

SOMMAIRE

1- Les grandes lignes du projet et son développement	p. 3
2- Témoignage	p. 10
3. Temps d'échanges	p.13

1 – LES GRANDES LIGNES DU PROJET ET SON DÉVELOPPEMENT

Cette partie est commune à l'ensemble des ateliers.

Aux origines du projet

- **GLHD, développeur de projets d'énergie solaire**

Créée en 2014, GLHD est une société française basée en Aquitaine.

L'idée fondatrice est que l'énergie solaire a un fort potentiel de développement sur le territoire français et qu'elle doit prendre plus de place dans le mix énergétique : l'ambition de GLHD, cultivateur d'énergie, est de faire de l'agrivoltaïsme le premier modèle de production d'énergie solaire.

Les projets de l'entreprise sont avant tout une aventure humaine basée sur la confiance, la transparence, la collaboration étroite et des intérêts convergents. GLHD a construit son modèle en partant des femmes et des hommes des territoires pour des projets durables.

Ce nouveau modèle de production d'énergie qu'est l'agrivoltaïsme, consiste à coupler agriculture et production d'énergie solaire. Il a fait ses preuves en tant que solution bénéfique à plusieurs niveaux : soutien aux exploitations agricoles et à la transition agricole, protection de la biodiversité, développement de l'économie locale, production d'une énergie durable...

GLHD développe ses projets sur la base d'un modèle économique innovant qui s'exempt de subventions dans le but de produire une énergie vertueuse renouvelable dont le prix de vente sera compétitif sur les marchés afin de la rendre accessible à tous.

Ce modèle, GLHD a pu le développer d'abord à l'étranger dans des zones où l'électricité était très chère et dans une conjoncture où le coût de production de l'électricité solaire était encore très élevé.

Récemment, l'essor très rapide de la technologie photovoltaïque et son industrialisation à grande échelle ont permis à GLHD de faire émerger des projets d'envergures en France.

GLHD et ses partenaires sont présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis le développement, l'exploitation, la vente de l'électricité, jusqu'au démantèlement des projets, dans un engagement durable avec le territoire et ses acteurs.

- **La rencontre avec le collectif**

Pour réaliser les objectifs de GLHD, la taille du projet doit être importante afin de garantir un projet équilibré, qui reste sous les prix du marché – 40€/MWh.

Le terrain d'Auzouer-en-Touraine était idéal et offrait une surface adaptée avec des points de raccordement à proximité.

Parallèlement, à Auzouer-en-Touraine, des agriculteurs souhaitaient réfléchir ensemble à la viabilité et la pérennité de leurs exploitations.

La rencontre entre GLHD et ces agriculteurs a abouti à l'imagination d'un projet agrivoltaïque, qui combine une production locale d'électricité renouvelable (solaire) et le soutien à l'activité agricole locale.

- **Le collectif de la Bergerie ensoleillée**

La Bergerie ensoleillée est un collectif de 10 agriculteurs répartis sur 8 exploitations, dont deux élevages. Le projet est une opportunité pour diversifier leur production, sécuriser leurs revenus et initier un projet collectif qui favorise, entre autres, l'installation d'un jeune agriculteur, Mathieu Binctin, éleveur de moutons.

Une des grandes forces de ce collectif est d'avoir réuni une majorité d'exploitants de la commune. Ceux-ci travaillaient déjà ensemble via des CUMA ou en tant que voisins. Cependant, ce projet a été l'occasion de développer ce lien et d'enrichir les pratiques de chacun.

Pour le collectif, la démarche est positive. Ces producteurs de céréales et éleveurs voient une continuité dans leur apport au territoire, grâce à cette production d'énergie qui complète la production agricole.

Les partenaires

Afin de s'entourer au mieux dans le développement du projet agrivoltaïque, GLHD a mobilisé l'expertise de plusieurs sociétés.

Etude d'impact & conseil en urbanisme



Design technique et électrique



Etude préalable agricole



Relevés topographiques



Conseils juridiques société d'élevage



Conseils en élevage ovine



Démarche d'information et de concertation

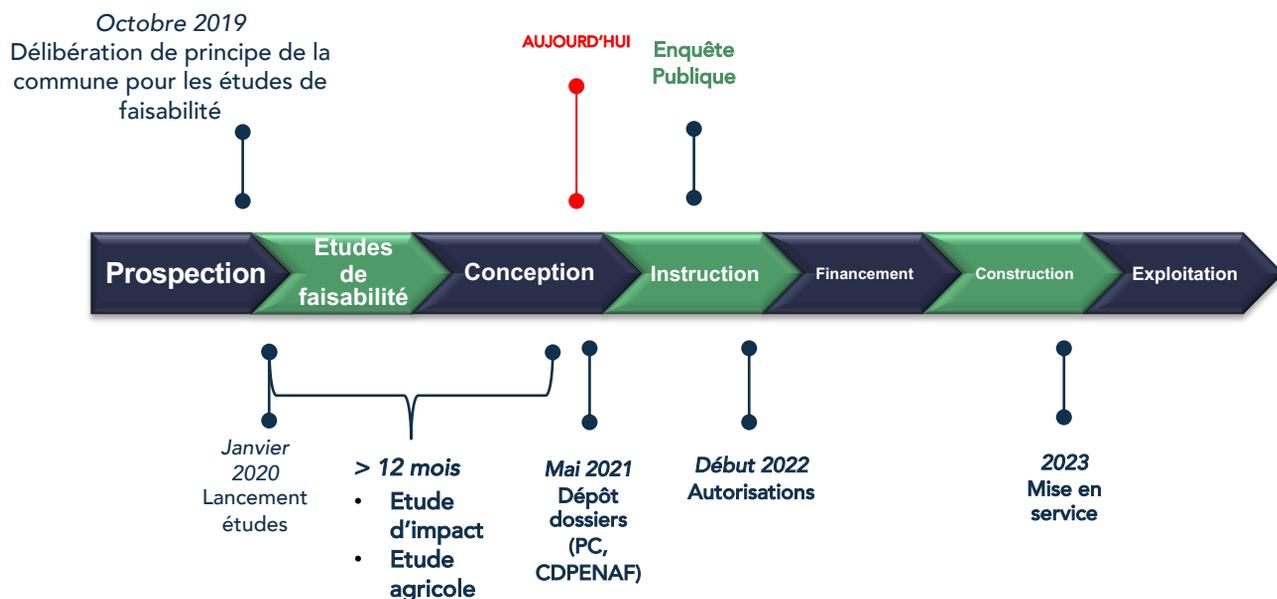


Le cadre réglementaire

Ce projet agrivoltaïque est réglementairement considéré comme une centrale solaire au sol sur des terres agricoles. Même s'il n'est pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il reste néanmoins soumis au Code de l'environnement. Pour voir le jour, le projet doit obtenir l'autorisation du Préfet via la délivrance d'un permis de construire. Celui-ci est conditionné à une procédure réglementaire stricte.

En effet, l'autorisation du Préfet se base sur un dossier comprenant une étude d'impact. Pendant l'instruction du dossier, il consulte plusieurs services de l'Etat spécialisés dans certains domaines afin de recueillir leurs avis. Par ailleurs, le dossier et plus particulièrement l'étude préalable agricole est transmise et étudiée par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui donne son avis sur le projet agricole. Celui-ci est très important dans l'instruction du projet. Enfin, comme pour les installations classées, une enquête publique est organisée à la fin de l'instruction. Suite à ces différentes étapes, le Préfet décide d'autoriser ou non le projet.

Le calendrier



L'objectif des porteurs de projet est de déposer la demande de permis de construire à partir de mai 2021. Ce dernier est constitué de l'étude d'impact et de l'étude préalable agricole réalisée pour la CDPENAF.

Aujourd'hui, ce dossier est en cours de finalisation. Les études ont été lancées en janvier 2020, une année portée sur le diagnostic du territoire : la faune, la flore et le paysage. Elles ont permis de dresser ce qu'on appelle l'état initial du site pendant un cycle biologique complet (un an). Ainsi, certaines zones ont pu être évitées dans la définition du projet, c'est-à-dire là où il y a des sensibilités environnementales et paysagères afin de garantir un projet de moindre impact.

Une fois que la demande de permis de construire sera déposée, il faudra compter environ un an d'instruction, pendant lequel le Préfet consulte les services de l'Etat qui donnent leur avis.

C'est lors de l'instruction du dossier que l'enquête publique a lieu. Pendant 1 mois, tous les éléments du dossier sont consultables par tous et toutes en mairie et sur le site de la Préfecture. Un commissaire-enquêteur est chargé de consulter la population et les collectivités, recueillir les observations et remarques formulées, puis de rendre son avis au Préfet.

Si l'autorisation est obtenue vers mi-2022, les porteurs de projets se sont fixés un an pour financer le projet et encore un an pour le construire avant une mise en service, estimée en 2023.

Ensuite, l'exploitation dure environ 40 ans, ce qui représente à peu près la durée de vie des panneaux et permet d'amortir les coûts en optimisant l'exploitation du projet. Une maintenance est toutefois réalisée tout au long de l'exploitation.

L'information-concertation

L'agence Tact accompagne la démarche d'information et de concertation qu'ont souhaité mettre en place GLHD et la Bergerie ensoleillée. Cette démarche a pour objectif que le projet soit bien compris et intégré localement. Elle a ainsi vocation à donner les clés pour bien comprendre les différentes dimensions du projet et offrir la possibilité à chacun de s'exprimer et de partager ses remarques, observations et questions sur le projet.

Pour cela un travail a été réalisé avec les différents publics et acteurs qui entourent le projet.

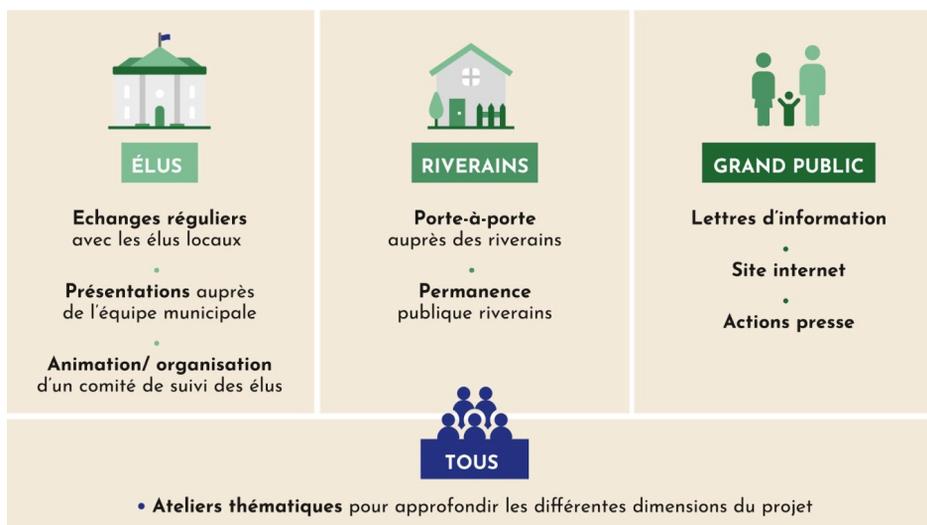
Dès le début, des échanges réguliers ont eu lieu avec les élus locaux. Des présentations ont été réalisées auprès de l'équipe municipale pour que celle-ci ait une bonne connaissance du projet et de son avancement. Un comité de suivi des élus sera mis en place afin que les élus d'Auzouer-en-Touraine, des communes voisines et de l'intercommunalité partagent une même information et une même connaissance du projet.

Parallèlement, une démarche de concertation a été mise en place, en plusieurs temps, avec les riverains du projet.

Tout d'abord un porte-à-porte a été réalisé afin de faire une première présentation du projet aux habitants résidant à proximité. Les agriculteurs ont ainsi pris le temps d'aller à la rencontre des riverains un par un pour leur expliquer et recueillir leurs avis. Ces échanges ont permis de définir une nouvelle version du projet avec des ajustements. Celle-ci a été présentée lors d'une permanence riverains qui a eu lieu le samedi 13 mars dernier en présence de GLHD, de l'Agence Tact et de certains membres du collectif. Elle a ainsi permis d'échanger et d'avoir un retour direct des riverains sur le projet.

Enfin, il était important pour l'ensemble de l'équipe projet d'élargir la démarche afin de proposer une information au grand public, et en particulier aux habitants de la commune. Pour cela, un bulletin d'information a été envoyé à l'ensemble des habitants d'Auzouer-en-Touraine. Un site internet a également été mis en ligne, et sera complété au fur et à mesure du développement du projet et des questions et réponses apportées. Des points presse réguliers ont également eu lieu pour présenter plus largement les avancées du projet.

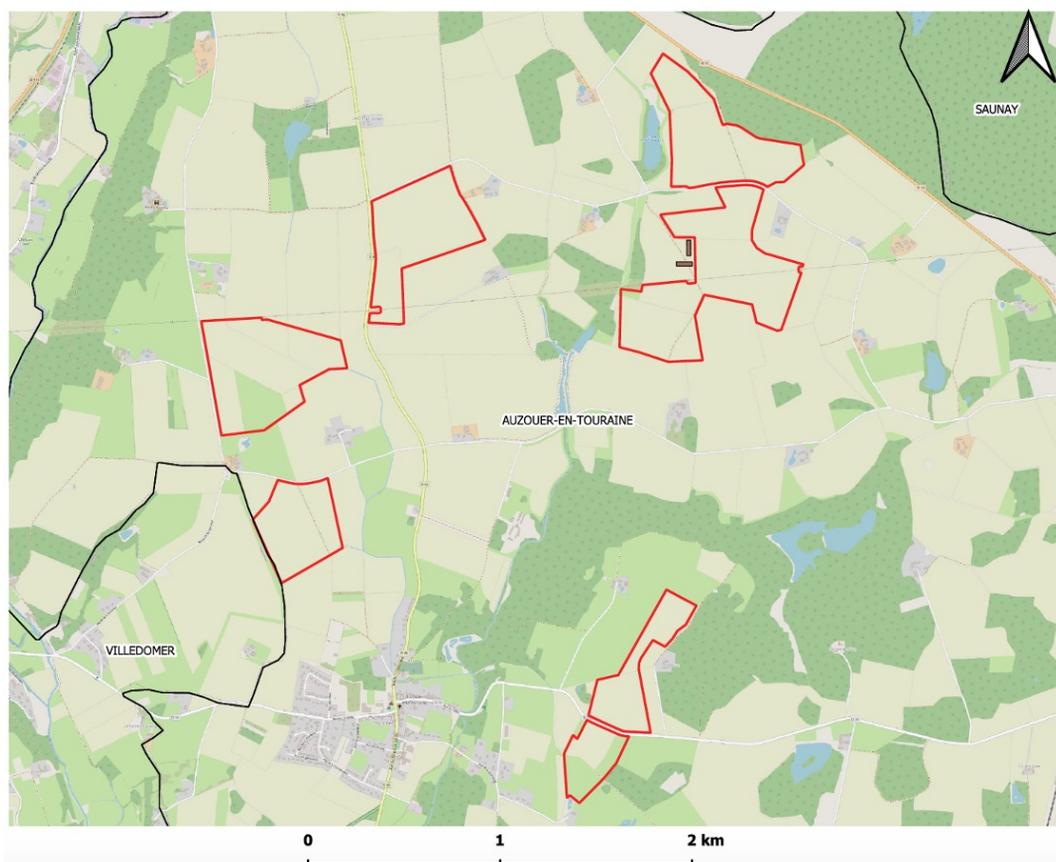
Ces ateliers thématiques s'inscrivent donc dans cette perspective.



CARACTÉRISTIQUES

Le développement du projet, de la mobilisation des agriculteurs à la réalisation des études, en passant par la concertation avec les différents acteurs, a permis de faire évoluer et de préciser progressivement ses contours.

La carte ci-dessous présente la version du projet, au moment des ateliers.



Légende

- Limite administrative
- Commune
- Projet
- Zones étude et ZIP
- ZIP V3
- bergerie
- Fond plan
- OpenStreetMap

1
COLLECTIF

10
AGRICULTEURS

1
ÉLEVEUR OVIN

500
BREBIS

155
HA DE PRAIRIE

30 000
FOYERS
APPROVISIONNÉS
EN ÉLECTRICITÉ



Sur la carte, les contours rouges délimitent les zones d'implantation potentielles des panneaux solaires. La bergerie, d'une surface d'environ 1500m², se trouve au nord-est du projet et est représentée par les deux rectangles marrons.

VOLET AGRICOLE



Un collectif d'agriculteurs motivés

Ce projet est porté par dix agriculteurs qui se sont réunis pour, d'une part, accompagner la pérennité de l'agriculture localement, notamment via le soutien à l'installation d'un jeune éleveur et, d'autre part, contribuer à la production d'énergie renouvelable, cette dernière permettant en outre de sécuriser leurs revenus et d'envisager plus sereinement la transition agricole à opérer. La structuration précise de ce collectif est en cours.



Le choix de l'élevage ovin

Après plusieurs réflexions, il a été choisi d'installer un cheptel ovin. Historiquement présents sur la commune, les moutons avaient disparu au profit des grandes cultures et en raison des difficultés économiques. Ce choix permet d'installer un jeune berger en lui offrant de bonnes conditions de départ.



L'installation d'un jeune éleveur

Mathieu Binctin est un jeune éleveur qui vient d'obtenir son certificat de spécialisation ovine. L'objectif est qu'il soit en charge, à terme, d'un cheptel d'environ 500 brebis sur 155 ha de prairies.



La bergerie

La bergerie (environ 1500m²) se trouve au nord-est du projet. Elle est adaptée à la taille du troupeau et destinée aux agnelages.



Un projet qui a évolué...

Le périmètre du projet a évolué pour trouver une bonne clé de répartition entre les agriculteurs et s'adapter aux contraintes environnementales. En effet, les agriculteurs ont souhaité que le projet ne s'implante pas sur plus de 20% de la surface de chacune de leur exploitation. C'est aujourd'hui un objectif rempli. Le deuxième enjeu était d'arriver à une surface moyenne équivalente entre tous les exploitants, mais cela n'a pas été possible. En effet, suite aux différentes études menées, des contraintes paysagères et environnementales ont empêché le déploiement de panneaux sur certaines parcelles. Les surfaces concernées par le projet varient aujourd'hui entre 5ha et 30ha selon les exploitations.



...et qui doit être finalisé

Le projet doit encore être muri, avec notamment la recherche des races de moutons et de l'enherbement adaptés.

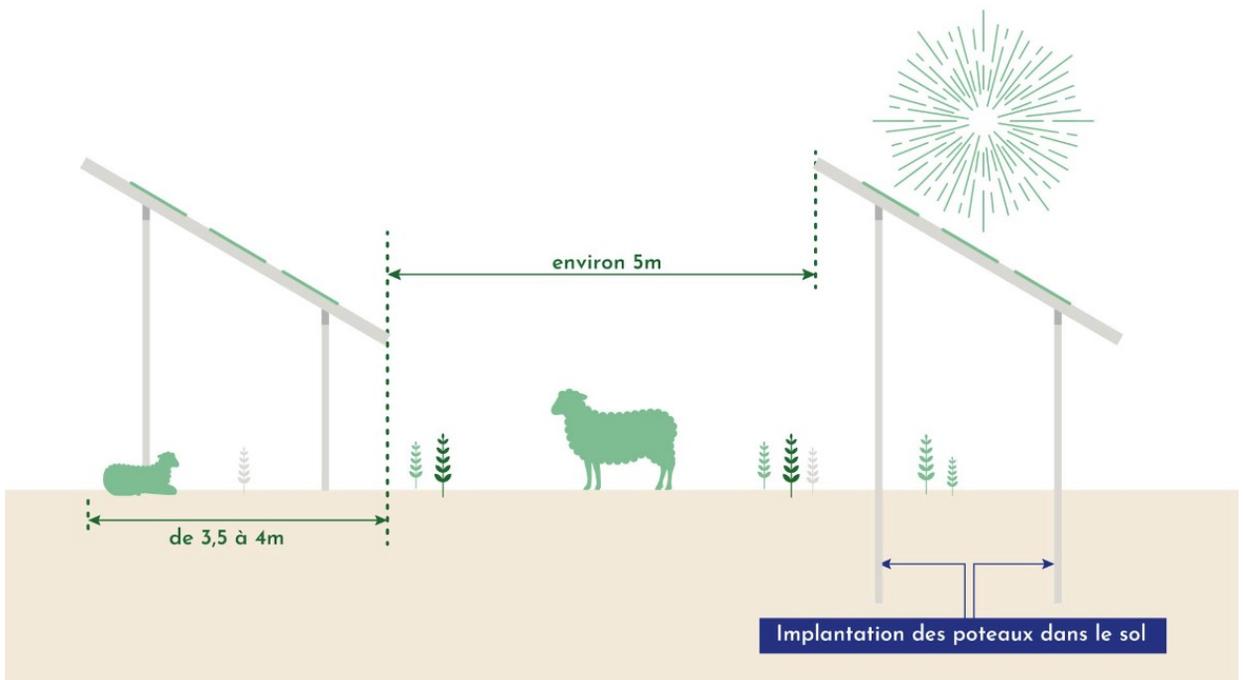
« C'est notre métier car on produit déjà pour nourrir les gens, donc produire de l'énergie c'est aussi pour les gens » - Daniel Courson, membre du collectif de la Bergerie ensoleillée

VOLET ÉNERGÉTIQUE

La production prévisionnelle du projet est de 136 400 MWh par an, soit l'équivalent de 30 000 foyers alimentés en électricité d'origine solaire. Un nombre supérieur au nombre de foyers que compte la communauté de communes du Castelrenaudais.

Les panneaux photovoltaïques ne couvriront pas l'entièreté des 155 hectares de prairies. Ils ne seront présents que sur 33% de cette surface (50ha) : c'est ce qu'on appelle le Taux d'Occupation des Sols (TOS). 100ha seront ainsi libres de couverture. Entre chaque rangée de panneaux seront conservées des allées enherbées d'environ 5m de large.

Ce projet participe à la réalisation des objectifs nationaux vis-à-vis de la production renouvelable d'électricité solaire, dont l'ambition est d'être multipliée par cinq d'ici 2028 par rapport à la production de 2019.



2 – TÉMOIGNAGE

ODILE CANON – Eleveuse ovin à Chemillé-sur-Dême

DESCRIPTION DE LA FERME

Odile Canon et son mari gèrent une exploitation de 600 brebis. La ferme peut accueillir jusqu'à 1400 animaux lors des mise-bas. Odile Canon est également engagée auprès de la FNO.



La ferme de Touchelion est en premier lieu une ferme céréalière de 220ha où sont majoritairement produites des céréales (orge, luzerne, féverole). Ces céréales servent de nourriture au troupeau. Sur ces 220ha, 60ha ont été transformés en pâture dont le troupeau bénéficie. Une des particularités de la ferme est le semis, entre deux récoltes céréalières, de couverts végétaux. Ceux-ci peuvent être pâturés par les animaux et proposent ainsi une alternative lorsque les prairies sont moins fournies en herbe.

La majorité du troupeau est en extérieur du 1^{er} mars au 15 janvier de l'année suivante. Seuls les ovins qui ne mettent pas bas restent toute l'année dehors.

Les agnelages (mise-bas) ont lieu deux fois par an : en septembre et en novembre. Cette double mise-bas répond à une particularité de la ferme de Touchelion. En effet, Odile et son mari proposent leurs agneaux à la vente directe dans un magasin regroupant différents producteurs locaux. Il y a donc des besoins toute l'année. Ainsi, une transition a été effectuée entre le système plus basique d'un seul agnelage en février, avec des agneaux commercialisés entre mai et septembre, à un système de plusieurs mise-bas sur l'année.

Les ventes d'agneaux de la ferme de Touchelion se font :

75 % – En vente directe via le magasin ou la ferme

5% – En boucherie

20% – À la coopérative qui commercialise via différents circuits

Odile Canon peut vendre ses agneaux sous différentes appellations, et notamment la marque « Agneau de Touraine » (Auchan et Carrefour) et la marque « Agneau de nos régions » (Intermarché).



LA FILIÈRE OVINE EN FRANCE

Après des années de crise, la filière ovine se porte bien. Lors de son entrée dans l'Union Européenne, le Royaume-Uni avait négocié l'arrivée d'agneaux du Commonwealth sans frais de douane en Europe. Cependant la Nouvelle-Zélande et l'Australie bénéficiaient de charges réduites par rapport aux éleveurs ovins français (abondance des prairies qui réduit les frais en fourrage et bâtiment de stockage). Cela a eu pour conséquence de casser le prix de l'agneau en France.

La filière ovine française s'est ainsi trouvée freinée, avec moins d'investissements et une faible reprise des exploitations par les nouvelles générations.

Par conséquent, seulement 40% de l'agneau qui est consommé en France actuellement en est originaire.

Aujourd'hui, la filière se porte mieux : l'Europe a revalorisé ses aides vers la filière ovine et la demande d'agneau français s'est renforcée. De jeunes éleveurs ovins s'installent à nouveau, ce qui est encourageant.

LA FNO

La **F**édération **N**ationale **O**vine est le syndicat qui promeut le métier d'éleveur de moutons. Elle fait face aujourd'hui à deux enjeux majeurs :

Conserver une filière attractive avec des prix qui se maintiennent du fait de l'offre et de la demande, même si aujourd'hui les aides sont encore nécessaires pour maintenir un revenu qui permet aux éleveurs de vivre de leur production.

La promotion du métier auprès des jeunes, avec un monde agricole vieillissant et des exploitations qui s'arrêtent, faute de repreneurs.

LE PROJET DE LA BERGERIE ENSOLEILLÉE

Odile Canon évoque les conditions de réussite pour une bonne cohabitation entre l'élevage de moutons et la présence des panneaux photovoltaïques.

Selon elle, d'un point de vue technique, l'herbe continue à pousser sous les panneaux, ce qui permet tout à fait le maintien d'un cheptel sur la surface. Les deux activités ne sont donc pas incompatibles.

Du point de vue de l'élevage, Odile Canon interpelle le collectif sur la nécessité de se concentrer sur la production de moutons. Les recettes d'un élevage ovine dépendent en effet de la production d'agneaux. Il s'agit donc de trouver un équilibre afin de poursuivre cette activité de production tout en adoptant cette démarche innovante de production d'énergie.

Elle conseille également aux éleveurs d'instaurer une gestion de l'herbe précise, en conservant une partie de la surface où l'herbe sera transformée en foin pour les mois où il y aura moins d'herbe fraîche.

3 – TEMPS D'ÉCHANGES

Dans un souci de clarification, cette partie synthétise les questions posées et réponses apportées lors de l'atelier.

Les réponses ont été formulées par les intervenants présents les plus à même de répondre à chaque question. Ce compte-rendu préserve l'anonymat des personnes ayant posé leurs questions.

Le projet agricole de Mathieu Binctin

Mathieu Binctin a 22 ans et vient d'obtenir son certificat de spécialisation d'éleveur ovin. Il est originaire d'Auzouer.

Il a eu l'opportunité de s'installer sur ce projet grâce à son ancien maître de stage et membre du collectif, Daniel Courson. Ce projet lui a paru très intéressant en termes de surface, mais aussi grâce à l'aide dont il pourra bénéficier de la part d'un collectif motivé pour installer un jeune.

Mathieu est bien entouré : en plus du collectif de la Bergerie Ensoleillée, il travaille avec le CERF France pour les aspects juridiques et également avec la Chambre d'Agriculture sur le modèle économique et l'alimentation des animaux.

Lancement de l'élevage

L'entraide est primordiale au développement de l'activité. Les membres du collectif apporteront leur soutien afin de pouvoir participer au démarrage de l'élevage (période d'agnelage par exemple). Puis, en fonction du développement de l'élevage et de la charge de travail, Mathieu envisage d'embaucher de la main d'oeuvre supplémentaire pour l'aider. L'éleveur pourra également adhérer à la CUMA des exploitants du collectif afin de bénéficier du matériel partagé.

Les mise-bas se feront probablement deux fois dans l'année, cela afin d'éviter une augmentation soudaine du nombre de moutons sur une même période.

L'élevage ne permettra pas à Mathieu de vivre pleinement de son activité dès le départ. L'objectif est de s'installer avec un cheptel réduit (environ 150 brebis) avant que les systèmes photovoltaïques soient installés afin de pouvoir atteindre un nombre plus conséquent lorsque l'ensemble des parcelles seront accessibles. Durant cette période, Mathieu sera double actif avec l'ambition d'être à 100% sur l'élevage le plus rapidement possible.

Comme le but du projet est d'installer un éleveur en son nom propre, Mathieu ne sera pas employé et rémunéré par la SAS Bergerie Ensoleillée. Ses revenus seront uniquement issus de son élevage et de la vente de viande d'agneau. Il est donc important pour lui de construire un modèle d'élevage économiquement viable.

Les premières années d'exploitation, Mathieu envisage de vendre ses bêtes en coopérative. Par la suite, il essaiera de développer un point de vente directe sur Château-Renault, Auzouer ou les alentours.

Organisation des parcelles et de l'enherbement

Mathieu, à l'aide des porteurs de projet et des partenaires, a déjà commencé à penser à l'organisation de son exploitation.

Les variétés et types de prairies seront proportionnés et adaptés à chaque parcelle en prenant en compte les caractéristiques de chacune. Plusieurs semences et variétés pourront être semées sur une même parcelle, et resteront sur plusieurs années. Aussi, ce qui poussera pourra varier sur l'année.

Les brebis devraient changer de parcelles tous les 3 jours. Des îlots d'environ 20ha seront créés grâce à des clôtures mobiles. Un système de distribution d'eau sera mis en place sur les parcelles sera enterré et des abreuvoirs et des bacs à eau mobiles seront installés et déplacés selon le mouvement des troupeaux.

Les premières années, il est possible qu'il n'y ait pas assez de brebis par rapport au nombre d'hectares de l'exploitation. Mathieu réalisera alors des coupes de foin et pourra en fournir à d'autres éleveurs en manque d'herbe. Cependant, la surface totale prévue sera idéale pour nourrir 500 animaux à terme.

En ce sens, les porteurs de projet et les partenaires – FNO et Chambre d'Agriculture – travaillent aujourd'hui pour vérifier qu'il y ait assez d'herbe sous les panneaux et penser à des solutions alternatives pour les moins bonnes années. Certaines parcelles du projet pourraient être consacrées à la culture de foin pour fournir un complément de nourriture, notamment pour des périodes où l'herbe pousse moins ou lors de sécheresses. Toutefois, les années plus difficiles, les panneaux permettront de protéger un peu plus longtemps l'herbe du soleil.

L'avantage de travailler aujourd'hui avec le collectif d'agriculteurs est d'avoir des parcelles autour qui garantissent des ressources supplémentaires en cas de nécessité. En effet, les agriculteurs ont des cultures irriguées avec des couverts végétaux en hiver qui pourront servir de complément pour les brebis.

Des nuisances potentielles ?

L'inquiétude des nuisances potentielles pour les riverains persiste. Cependant, l'expérience d'Odile Canon et les explications de Mathieu concluent à une absence de désagréments potentiels liés à la présence d'un élevage ovin.

En effet, les moutons ne bêlent pas tant qu'ils mangent à leur faim. Or, les animaux auront toujours de quoi se nourrir, soit grâce aux prairies, soit grâce aux réserves de foin qui seront constituées. Il est toutefois possible que certaines mères bêlent lorsqu'elles cherchent leurs petits. Cependant, Odile, qui accueille un gîte sur sa ferme à 50m de sa bergerie, n'a jamais eu de problèmes, ni de plaintes de ses hôtes.

Un élevage de moutons ne sent pas mauvais. Une odeur peut parfois provenir de la laine mais les moutons sont tondus 1 à 2 fois par an. L'odeur peut toutefois augmenter lorsque les brebis entrent dans le bâtiment. Cependant, il est prévu qu'elles n'y passent que très peu de temps, et le bâtiment est éloigné de toute habitation. En outre, les moutons produisent un fumier très sec qui est très peu odorant.

Portage et développement du projet

Un investissement humain et financier

Aujourd'hui, ce sont 10 agriculteurs qui s'investissent à minima 1 journée toutes les deux semaines pour travailler sur le projet.

Le collectif d'agriculteurs est en train de travailler à la création de la SAS La Bergerie ensoleillée avec l'aide juridique du CERF France. Le collectif est relativement jeune (moyenne d'âge autour de 40 ans). Il s'agit dès lors d'un véritable investissement pour ses membres, qui leur garantira un revenu stable sur le long terme.

Les surfaces sont mises à disposition gratuitement par GLHD pour que Mathieu puisse faire paître les brebis. Le bâtiment est un investissement porté par la SAS La Bergerie ensoleillée qui s'auto-financera grâce à la vente de l'électricité produite par le système photovoltaïque qui sera installé en toiture. Cela promet un revenu et donc un remboursement de l'emprunt lié à la construction.

GLHD soutient le développement de la Bergerie ensoleillée ainsi que sur la structuration et l'installation de l'élevage

Le lien entre le collectif et l'éleveur

Plusieurs éléments sont encore à l'étude et de ce fait la SAS n'est pas encore complètement définie. Par exemple, la question d'un éventuel arrêt de l'élevage par Mathieu a été posée. Si telle était la situation, cela ne présenterait pas de problème : en effet, le bâtiment appartient au collectif et la SAS pourra donc trouver quelqu'un pour le remplacer.

Une agriculture préservée

Des objectifs nationaux ambitieux

Alors qu'auparavant le photovoltaïque se concentrait sur des terrains anthropocisés, c'est-à-dire transformés par l'homme, la logique s'essouffle aujourd'hui. C'est pour cette raison que GLHD travaille sur l'agrivoltaïsme.

Jusqu'à présent l'administration française a toujours fait attention à ce que les projets d'énergies renouvelables soient peu utilisateurs de surfaces agricoles. Cependant, les objectifs nationaux – augmentation de la production à 40GW d'énergie solaire d'ici 2028 – imposent un rythme plus élevé.

Les terres agricoles restent largement préservées : si l'entièreté de cet objectif devait être réalisée sur ces terrains en co-activité, seulement 0,2% de la surface agricole seraient utilisés en France.

Pour assurer la préservation de la vocation agricole des terres, la CDPENAF, Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, à laquelle siègent entre autres la Chambre d'agriculture et plusieurs organisations agricoles, émet un avis qui sera pris en compte dans la décision du Préfet d'autoriser ou non le projet. C'est pourquoi les porteurs du projet s'entourent d'expertise de qualité afin de construire un projet agricole viable et compatible avec la présence des panneaux photovoltaïques.

Les agriculteurs ne deviennent pas des énergiculteurs

La question de la rente est souvent posée et légitime aux yeux du collectif car elle montre l'inquiétude générale de la disparition du métier d'agriculteur.

C'est en effet un métier difficile qui demande beaucoup de travail et qui ne permet pas à tous d'en tirer un salaire décent. Ces difficultés poussent les agriculteurs à réfléchir à des moyens de diversifier leurs revenus.

Ce projet apporte aux agriculteurs et à leurs entreprises une stabilité sur une partie de leurs revenus et une visibilité à long terme sur la vie de leurs exploitations. Les bénéfices sont multiples avec en particulier la pérennisation des exploitations et le développement d'une nouvelle activité sur le territoire qui engendre la création d'au moins un emploi.

Dans ce cadre, l'agrivoltisme présente une diversification et non un changement d'activité. Cette production d'énergie ne peut dépasser 20% de la surface de l'exploitation et permet par conséquent de conserver 80% des terres qui resteront uniquement dans l'activité agricole.

Toutes ces questions et d'autres sont à retrouver sur la Foire Aux Questions du site internet de La Bergerie Ensoleillée.